



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question écrite n° 57842

## Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le montant des aides attribuées à l'Algérie dans le cadre des relations bilatérales avec la France. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer avec précision le montant et l'affectation des éventuelles aides accordées à l'Algérie pour les années 1998, 1999, 2000 et les prévisions pour l'année 2001.

## Texte de la réponse

La situation prévalant en Algérie a conduit à partir de 1994 à réorganiser et réduire le dispositif français de coopération (fermeture des centres culturels français et des établissements d'enseignement, interruption des missions d'experts français, etc.). Toutefois, les autorités françaises se sont engagées, depuis la visite du ministre des affaires étrangères à Alger en juillet 1999, à développer les relations bilatérales dans tous les domaines et à apporter leur concours aux efforts de réforme économiques menés par le Gouvernement algérien. L'enveloppe d'intervention du ministère des affaires étrangères (titre IV) était passée de 200 millions de francs en 1994 à 88,7 millions de francs en 1999. Cette enveloppe s'est accrue en 2000 pour atteindre 90,7 millions de francs et a été reconduite pour 2001. A ces crédits d'intervention s'ajoute l'ouverture d'autorisations de programmes sur le fonds de solidarité prioritaire à hauteur de 20 MF. La coopération menée par le ministère des affaires étrangères s'articule autour de cinq axes essentiels : l'appui technique à la restructuration de l'économie algérienne ; les formations supérieures et le perfectionnement des élites ; la santé ; l'appui au développement institutionnel des collectivités locales et le renforcement de leurs capacités d'action dans certains secteurs clefs (gestion de l'eau, aménagement urbain, traitement des déchets) ; la jeunesse et les sports. Par ailleurs, les interventions de l'Agence française de développement (AFD) en Algérie se développent sensiblement depuis 1999. Alors que les engagements bruts du groupe AFD atteignaient 75 millions de francs en 1997, ils étaient de 148 millions de francs en 1999. L'année 2000 a confirmé cette reprise des actions de l'AFD en Algérie avec l'octroi d'un prêt de 164 millions de francs à l'Etat algérien portant sur la rénovation de l'habitat précaire et l'attribution d'une subvention de 9,8 millions de francs destinée à alimenter un fonds d'études et de préparation de projets. D'une façon générale, les actions de l'AFD en Algérie visent à améliorer les conditions de vie des populations par le financement d'infrastructures de base et à contribuer à la modernisation de l'économie algérienne. Enfin, la France s'est engagée en juin dernier à convertir 400 millions de francs de dette algérienne en investissements privés. Cette procédure présente un double avantage : elle permettra d'alléger la contrainte financière qui pèse sur l'Algérie et favorisera le développement des investissements des entreprises françaises dans ce pays.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Tron](#)

**Circonscription :** Essonne (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57842

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 février 2001, page 882

**Réponse publiée le** : 26 mars 2001, page 1785